



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 62529

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le congé de paternité proposé lors de la conférence de la famille en juin 2001. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si une telle mesure concerne également les pères d'enfants adoptés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé lors de la conférence de la famille du 11 juin dernier la création d'un congé de paternité de deux semaines destiné à renforcer le lien entre le nouveau père et son enfant. Les dispositions législatives nécessaires à la mise en oeuvre de cette réforme sont actuellement examinées par le Parlement dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. La situation des pères adoptifs a fait l'objet de toute l'attention du Gouvernement puisque le texte qu'il propose au vote de la représentation nationale accroît le congé d'adoption d'une durée équivalente à celle du nouveau congé de paternité dès lors qu'il est partagé entre le père et la mère.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62529

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3480

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6624